FORMATION

Anticiper le risque feu de forêt : Protéger Nos Territoires

Comment mettre en œuvre les OLD pour une prévention efficace

Le 27/11/2024 – 9h15 – 12h30 – UPAIX

ORDRE DU JOUR

Formateur : Grégory CORNILLAC (Communes forestières)

Intervenants : Daniel DISCOURS (DDT), Patrick MAURY (ONF)

Objectif général de la formation : Sensibiliser les élus aux enjeux du risque incendie en leur fournissant les connaissances et outils nécessaires pour renforcer la sécurité de leurs territoires.

Objectifs opérationnels : Permettre aux élus de mieux mettre en œuvre les mesures de débroussaillement obligatoires en s'appuyant sur des retours d'expérience et des témoignages.

9h15 – 9h30	**Accueil**
9h30 – 9h35	**Ouverture et présentation de la formation**
9h35– 9h50	**Ce que la loi du 10 juillet 2023 sur les feux de forêt change : L'essentiel pour les Maires**
9h50 – 11h00	**Comment réaliser et faire réaliser les OLD sur sa commune**
11h00 – 11h45	**Retours d'expérience et échanges sur la mise en œuvre des OLD**
11h45 – 12h15	**Actualités sur le risque feu de forêt dans les Hautes-Alpes**
12h15 – 12h25	**Discussion et échanges**
12h25 – 12h30	**Clôture de la formation**

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES
Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41
contact05@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE LA FORMATION

Salle des fêtes
1 place du village - Rourebeau
05300 UPAIX

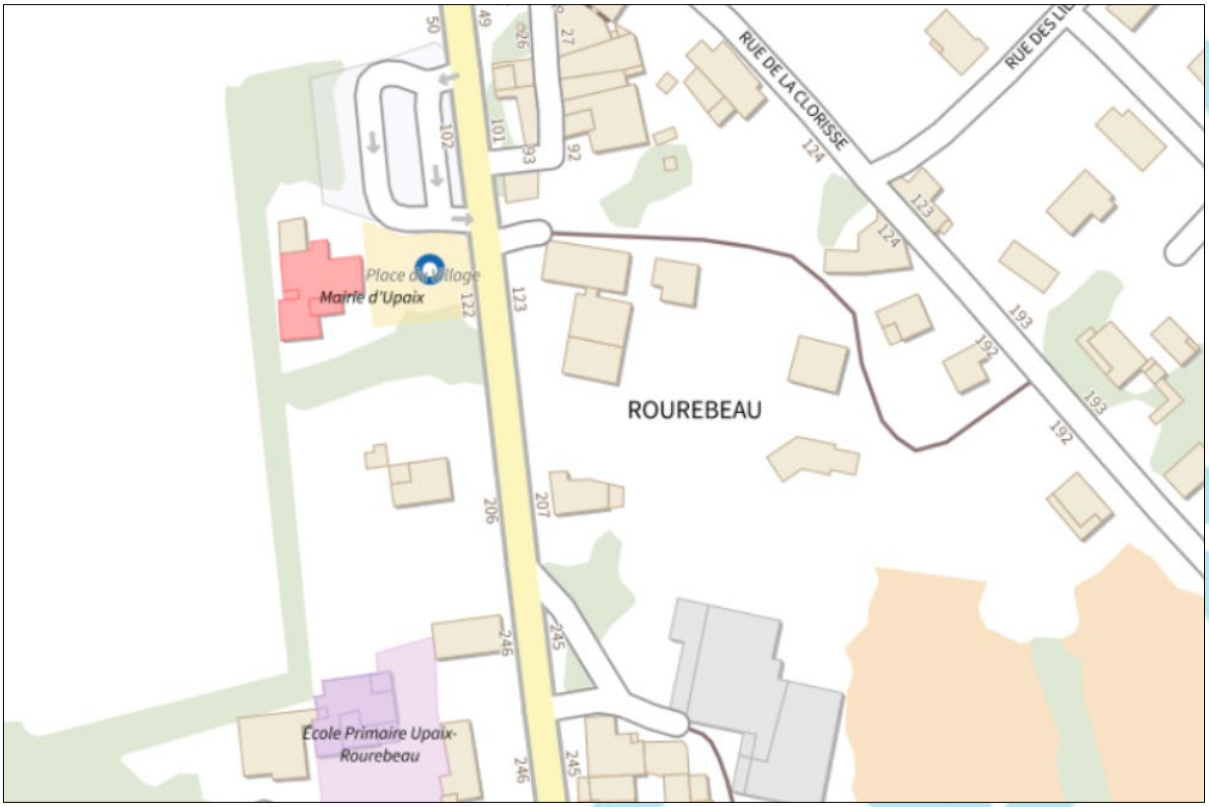

COORDONNEES SUR PLACE

Grégory CORNILLAC au 06 12 23 42 46

PARTENAIRES & INTERVENANTS

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté Égalité Fraternité
Direction départementale des territoires

Office National des Forêts

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES
Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41
contact05@communesforestieres.org · **www.communesforestieres-paca.org**

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Ressources pédagogiques remises aux participants
- Retour d'expériences

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **22 novembre 2024.**

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais est demandée de 100 euros.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

UPAIX

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES
Avenue Justin Gras · 05200 Embrun · Tél. 04 92 23 49 41
contact05@communesforestieres.org · **www.communesforestieres-paca.org**